

Paris, le 9 mars 2016



Christophe Nauwelaers

Secrétaire Général

Tél : 06.48.42.54.68

christophe.nauwelaers@unsa.org

Bernard Cazeneuve

Ministre de l'intérieur

Référence : PG 03/2016

Préavis de grève.

Monsieur le Ministre,

L'UNSA-SANEER, syndicat représentatif des corps des Inspecteurs et Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière dénonce l'absence de dialogue social et le mépris avec lequel sont traités les agents de l'éducation routière tant par nos gestionnaires des ressources humaines que par leur direction métier, la DSCR.

Les IPCSR et DPCSR, acteurs majeurs dans l'atteinte de l'objectif de la réforme du permis de conduire que vous avez décidé de mener, malgré leur investissement, sont les laissés pour compte de votre ministère.

La mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2016 pour les deux corps, a été imposée aux agents alors que la concertation préalable devant être menée par la DRH n'a pas été à son terme. Le sentiment d'injustice est fort parmi les agents puisqu'ils font partie des rares corps qui se voient affecter 2 groupes de fonction au lieu des 3 prévus pour les catégories B et des 4 prévus pour les cadres

Après, près de 4 années de gel des primes, le niveau indemnitaire des agents de l'éducation routière prévu par le RIFSEEP est insuffisant et accentue encore l'écart de rémunération avec les autres corps analogues du ministère.

Les discussions relatives aux parcours et carrières, à la charte de gestion des corps de l'éducation routière sont au point mort depuis juillet 2015, ce malgré nos nombreuses relances auprès de la DRH.

Les missions de contrôle vers le secteur de la formation des conducteurs tardent à être mises en place par la DSCR. Les objectifs que vous avez assignés, relatifs à la réduction des délais d'attente ont été atteints dans de nombreux départements, au niveau national le délai est de 58 jours (chiffre DSCR de décembre 2015). Les plannings de travail des inspecteurs ne sont plus remplis de par un effondrement des demandes de places d'examen, en parallèle le taux de réussite à l'épreuve pratique tend à régresser. Le contrôle par les agents de l'État, les IPCSR, de la formation et des stages permis à points est un impératif afin de garantir aux candidats une formation de qualité et de pérenniser la réduction des délais d'attente, enjeu majeur de la réforme.

L'engagement que vous avez pris de pallier aux vacances de postes d'IPCSR n'est pas respecté. L'arrêté du 24 février 2016 prévoit le recrutement de 40 agents alors que 53 postes sont vacants et cela sans compter ni les détachements sortants ni les départs en retraite pour 2016.

La pérennisation de la réduction des délais d'attente ne peut être assurée si le ministère ne remplace pas les agents partant en retraite ou ayant obtenu un détachement dans d'autres corps.

La qualité du dialogue social avec la DSCR est de plus en plus altérée depuis que le ministère a fait le

choix de ne pas reconnaître le Comité de Concertation de l'Éducation Routière (CCER). Cette instance informelle ne reposant sur aucune base réglementaire était toutefois l'instance de concertation métier. Cette décision prive les agents de l'éducation routière du nécessaire dialogue relevant des questions métier. La proposition de la DSCR d'élargir la composition des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation Routière (CSER) à la représentation des IPCSR et DPCSR n'est toujours pas effective. L'absence d'instance et de dialogue ne peut perdurer.

L'UNSA-SANEER est opposée à la mise en place de contrôles relatifs à la qualité de l'évaluation des IPCSR tels que prévus dans le projet de la DSCR relatif à l'assurance qualité inscrite dans la directive européenne 2006/126/CE et ré-affirme son attachement au corps des Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière. Seuls les DPCSR sont légitimes pour encadrer et contrôler le niveau de qualité des examens des inspecteurs. Le SANEER souligne la redondance du projet de la DSCR avec le contrôle hiérarchique annuel et les modalités du RIFSEEP.

Le dispositif d'assurance qualité de la DSCR évince les DPCSR, corps d'encadrement des IPCSR, du contrôle de la partie technique métier mais aussi de l'évaluation de la qualité du service rendu aux usagers du service public.

L'UNSA-SANEER revendique :

- La revalorisation des régimes indemnitaires.
- La reprise du dialogue relatif aux parcours et carrières.
- Le déploiement des missions de contrôle.
- Le respect de l'engagement pris relatif au recrutement d'IPCSR afin d'atteindre les plafonds d'emploi pour honorer les postes vacants.
- La rénovation du dialogue social avec la DSCR, Conseil Supérieur de l'Éducation Routière « élargi » afin que les agents de l'éducation routière soient représentés dans cette instance par les syndicats représentatifs de leur profession.
- La fusion du contrôle hiérarchique et de l'assurance qualité prévue par la Directive européenne 2006/126/CE.

Pour faire aboutir ces légitimes revendications, j'appelle l'ensemble des IPCSR et DPCSR à cesser le travail le mardi 15 mars 2016 pour une durée de 24 heures.

Ce courrier fait office de préavis de grève et sera reconductible.

Restant à votre disposition pour renouer le dialogue social, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Christophe Nauwelaers

Signé

Copies :

Ministère de l'intérieur :

Denis Robin, Secrétaire Général

Stanislas Bourron, DRH

DSCR :

Emmanuel Barbe, DISR

Pierre Ginéfri, sous-directeur ER, DSCR



UNSA SANEER
Direction Départementale des Territoires
de Seine et Marne
BP 90074
77353 MEAUX CEDEX

